



Circulaire du directeur des contributions
L.I.R. n° 23/1 du 12 juillet 2022

L.I.R. n° 23/1

Objet : Abrogation d'une circulaire du directeur des contributions

La circulaire L.I.R. n° 23/1 du 26 août 1998 est abrogée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juillet 2022

Le directeur des contributions,